



Commune de GANZEVILLE
2 RUE FERNAND FERON
76400 GANZEVILLE

Département
PREFECTURE DE ROUEN
Arrondissement
LE HAVRE
Canton

Arrêté N° 2/2021 - RTE DES DESSOUS-Remplacement poteau fibre

(Circulation alternée)

Nous, Maire de la Commune de GANZEVILLE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de la société PEREIRA TERRASSEMENT représentée par M. PEREIRA David
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident dans la zone des travaux ROUTE DES DESSOUS.

ARRETONS :

Article 1^{er}.

A compter du 28/02/2021 jusqu'au 01/03/2021, la circulation sera alternée dans la zone de travaux. L'alternance de la circulation sera réglée au moyen de feux tricolores.

Article 2.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 Km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

Article 3.

A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

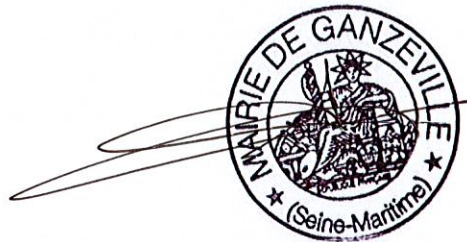
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de Fécamp/Valmont,
- M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 24/02/2021
de l'affichage le 24/02/2021

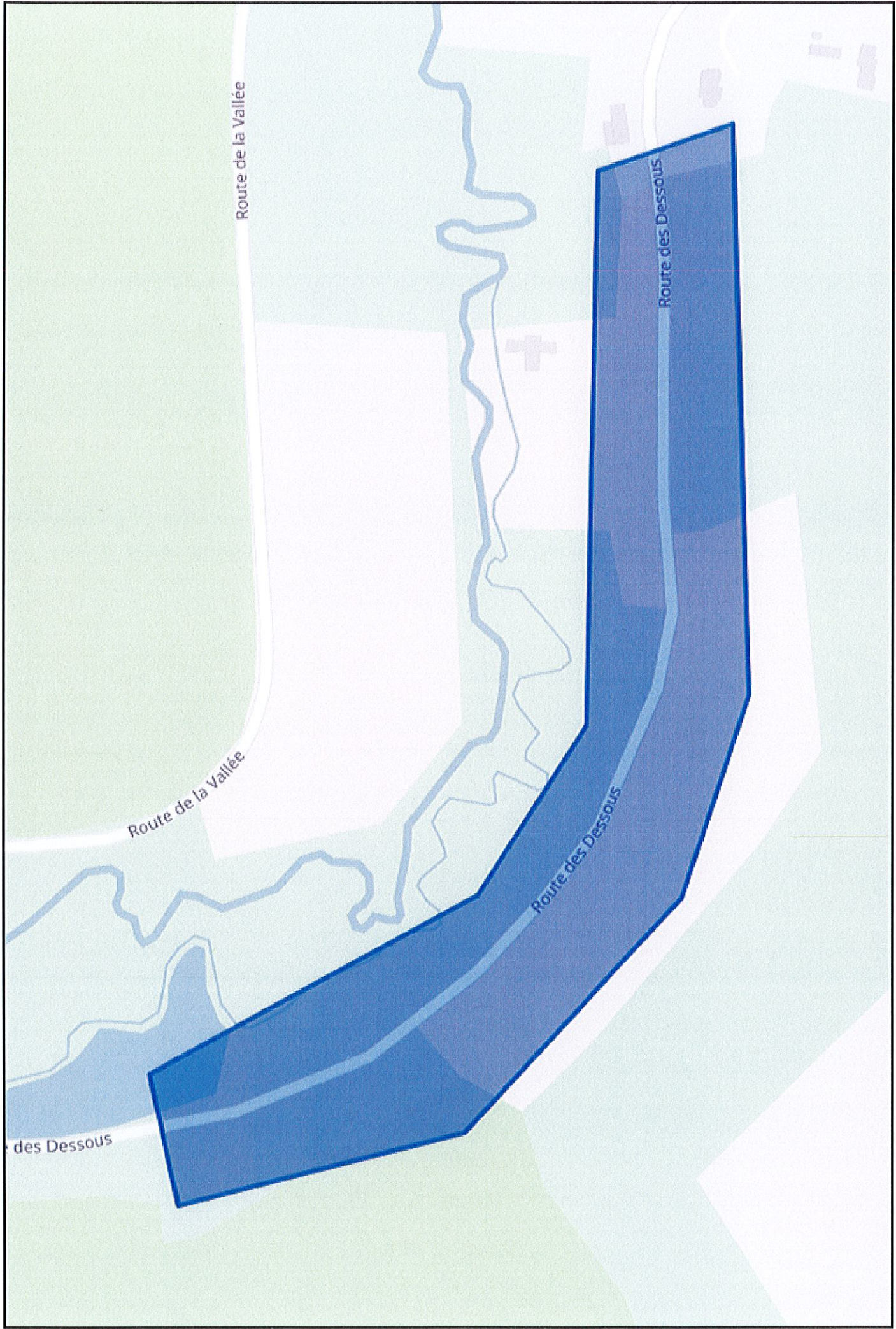
à GANZEVILLE

Le 24/02/2021



Maire, Jean-Marie CROCHEMORE

Signature et cachet



(49.740062 0.400696);(49.740201 0.401704);(49.738578 0.403078);(49.738037 0.404387);(49.737982 0.408657);(49.737316 0.409021);(49.737233 0.404623);(49.737566 0.403056);(49.738647 0.401254);(49.740062 0.400696);